

Arc Mosellan

KÉDANGE-SUR-CANNER

Travaux et agence postale au menu des élus



La rue des Vergers sera réhabilitée. Photo RL

Le conseil municipal de Kédange-sur-Canner s'est réuni sous la présidence du maire Jean Kieffer. Le premier magistrat a déclaré que « les décisions prises impacteront la vie communale ».

Une nouvelle bande de roulement sera aménagée rue des Vergers, sans effacement des réseaux secs. Le marché est attribué à la société Schiel Frères pour un montant de 22 429,00 € HT.

Les travaux de mise aux normes des réseaux électriques du sous-sol de la mairie sont attribués à la société SEE Bolzinger, pour un montant de 3 354,75 € HT.

La création d'une fosse pour relevage des eaux pluviales au niveau du sous-sol de la mairie est attribuée à la société WZ Constructions pour un montant de 5 100 € HT.

La création d'un passage piéton rue de Bouzonville et la pose d'un feu clignotant rue de Klang, à l'approche du passage piéton, sont attribuées à la société Signature pour un montant total de travaux de 2 448,93 € HT. Le maire a proposé la limitation de la vitesse à 30 km/h dans la rue de Klang. Cette décision a été adoptée.

• **Agence postale**

La réorganisation de la présence postale à Kédange-sur-Canner a fait l'objet d'un large débat en présence de la responsable départementale de La Poste. Une convention pour la création d'une agence postale communale, renforcée par un relais dans un commerce local, a été mise en place. Au terme de cette nouvelle organisation qui sera mise en œuvre fin 2021, l'amplitude du service postal aux usagers sera substantiellement accrue.

• **Taxes locales**

La dernière partie du conseil était consacrée à la réforme de la fiscalité locale marquée, par la disparition totale de la taxe d'habitation. Le bloc communal percevra dorénavant la part que les propriétaires fonciers payaient au Département.

En 2020 ce taux départemental était de 14,26 % ; en 2021, il sera additionné au taux voté pour la part communale.

• **X**

XX